

**WOMEN IN LAW AND DEVELOPMENT IN AFRICA
FEMMES, DROIT ET DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE**

WiLDAF / FeDDAF

(Bureau sous-régional de l'Afrique de l'Ouest)

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2003

Janvier 2004



TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
I. LES ACTIVITÉS.....	2
1.1. Les activités du bureau sous-régional	2
1.1.1. Projet de sensibilisation et renforcement de capacités des acteurs judiciaires et extrajudiciaires pour la mise en oeuvre effective des droits des femmes en Afrique de l'Ouest.....	2
1.1.1.1. Conception d'outils de support aux activités de sensibilisation et de formation ..	2
1.1.1.2. Ateliers de formation des magistrats, avocats et agents de police en activité /négociation avec les autorités compétentes pour l'intégration des modules conçus dans le curricula de formation des acteurs en formation.....	3
1.1.1.3. Recherche et collecte de données	4
1.1.1.4. Suivi des journées d'information et de sensibilisation et des ateliers de formation	4
1.1.1.5. Les résultats : vers une masse critique d'acteurs pour la mise en œuvre effective des droits des femmes en Afrique de l'Ouest	5
1.1.2. Lobbying pour l'adoption du projet de Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits de la Femme	5
1.1.3. Participation aux réunions et aux activités aux niveaux régional et international	8
1.1.4. Activités de communication	10
1.2. Les activités des réseaux nationaux	11
1.2.1. Bénin	11
1.2.2. Burkina Faso	12
1.2.3. Ghana.....	14
1.2.4. Nigeria	14
1.2.5. Sénégal.....	15
1.2.6. Togo	16
II. SITUATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE.....	18
2.1. Gestion financière	18
2.2. Ressources humaines	20
III. PERSPECTIVES POUR 2004	21

INTRODUCTION

Un monde où toutes les femmes jouissent de leurs droits humains ! C'est en vue de la concrétisation de cette vision du réseau que le bureau sous-régional du WiLDAF/FeDDAF pour l'Afrique de l'Ouest (WiLDAF/FeDDAF-AO) s'est attelé à réaliser en 2003, comme par le passé, des progrès dans la mise en oeuvre des droits des femmes. Le réseau a poursuivi son programme de sensibilisation et de renforcement de capacité des acteurs judiciaires et extrajudiciaires pour la mise en œuvre effective des droits des femmes en Afrique de l'Ouest. L'existence d'un cadre juridique reconnaissant aux femmes africaines les droits humains fondamentaux universellement consacrés est une étape indispensable à l'utilisation du droit comme un outil de développement. Fort de cette conviction, le WiLDAF/FeDDAF-AO a également continué son action pour soutenir le processus d'adoption et de ratification du protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits de la Femme. Le WiLDAF/FeDDAF-AO a, en outre, comme l'y invite sa vocation de réseau, relevé le défi de toujours améliorer sa communication aussi bien interne qu'externe. Tout ceci a été accompli grâce au savoir faire d'une équipe réduite aux niveau sous-régional et national au sein de laquelle il y a eu un petit changement en 2003. Le réseau a eu la chance de pouvoir compter également sur l'appui de divers partenaires soutenant tant le bureau sous-régional comme les réseaux nationaux. Nous tenons à leur exprimer toute notre gratitude pour leur appui sans lequel rien de ce qui a été accompli n'aurait pas été possible.

Le présent rapport s'articule autour de trois points : il présente les activités du bureau sous-régional, donne un aperçu du travail des réseaux nationaux et dégage les perspectives pour 2004 et les années à venir.

I. LES ACTIVITÉS

1.1. Les activités du bureau sous-régional

1.1.1. Projet de sensibilisation et renforcement de capacités des acteurs judiciaires et extrajudiciaires pour la mise en oeuvre effective des droits des femmes en Afrique de l'Ouest

Ce projet, démarré en janvier 2002, a pour objectif de contribuer à l'amélioration de l'effectivité des droits des femmes en renforçant les capacités d'une masse critique de magistrats, d'avocats, du personnel de la police judiciaire, de médecins, d'autorités traditionnelles et d'autorités religieuses au Bénin, Burkina Faso, Ghana, Mali, Nigeria, Sénégal et au Togo en vue d'une meilleure prise en compte des droits des femmes dans la sous région.

Des cinq catégories d'activités¹ prévues par le projet, celle, d'une part, relative à la conception et à la production de matériels didactiques et celle, d'autre part, relative à l'organisation des sessions de formation ont été poursuivies et achevées au cours de l'année 2003. L'activité de recherche et de collecte de données sur la mise en oeuvre des connaissances acquises par les groupes cibles lors des sessions de formation et de sensibilisation va prendre fin en 2004.

1.1.1.1. Conception d'outils de support aux activités de sensibilisation et de formation

Vingt-sept (27) outils ont été prévus dans le cadre du projet. Vingt-six (26) étaient achevés en 2002 dont le dernier en mai 2003. Il s'agissait de « CEDAW daily implementation in Ghana ». Cet outil destiné spécifiquement aux magistrats et avocats est fondamentalement une analyse comparative de la Convention sur l'Élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples avec les textes nationaux et régionaux. Il aborde les différentes discriminations à l'égard de la femme, attire l'attention de ces acteurs judiciaires sur les aspects conformes entre les deux catégories de législation, montre comment la non conformité est une source de difficultés pour les femmes et quels sont ces problèmes. Il propose ensuite des stratégies et des pistes permettant à ces acteurs de se servir de la CEDEF dans l'exercice de leurs fonctions. Par exemple, il propose aux magistrats de se servir des dispositions de la Convention pour corriger les imperfections et les manquements de la législation nationale ou encore pour renforcer la législation nationale utilisée à l'appui de leurs décisions. Aux avocats, le module leur propose des stratégies pour renforcer leurs argumentations de défense de leurs clients.

Produit en 1 000 exemplaires, il a été utilisé lors de l'atelier de renforcement de capacités des avocats et magistrats du Ghana. Ces derniers ont reçu chacun dix exemplaires en plus d'autres outils qui leur étaient destinés ainsi qu'à leurs pairs.

¹ Activité n°1 : Une réunion sous-régionale d'appropriation du projet à l'attention des réseaux nationaux WiLDAF/FeDDAF chargés de réaliser les activités ;
Activité n°2 : La conception et la production de matériels sur les droits des femmes, la prise en charge des violations de ces droits, et d'un document de plaidoyer ;
Activité n°3 : L'organisation de journées nationales d'information et de sensibilisation d'autorités traditionnelles et religieuses et de médecins, relais chargés de diffuser l'information auprès de leurs pairs ;
Activité n°4 : L'organisation d'ateliers de formation des magistrats, avocats et agents de police en activité et la négociation avec les autorités compétentes pour l'intégration des modules conçus dans le cursus de formation des acteurs en formation ;
Activité n°5 : La recherche et collecte de données dans le cadre du suivi de la mise en oeuvre des connaissances acquises par les acteurs formés et/ ou sensibilisés et la conduite d'activités de lobbying et plaidoyer basées sur les données recueillies.

1.1.1.2. Ateliers de formation des magistrats, avocats et agents de police en activité /négociation avec les autorités compétentes pour l'intégration des modules conçus dans le curricula de formation des acteurs en formation

Cette activité comporte deux sous-activités :

- les ateliers de formation ;
- l'intégration des modules dans les curricula de formation des acteurs en formation.

Les formations

Les activités de formation qui avaient déjà démarré en 2002, se sont poursuivies par l'organisation de onze (11) ateliers sur un total des 21 qui étaient prévus. 230 avocats et magistrats ont été formés durant l'année. Dans la même période, 86 nouveaux agents de police ont participé aux sessions de formation.

Récapitulatif des ateliers de formation réalisés en 2003

Groupes Cibles Pays	MAGISTRATS/AVOCATS			POLICIERS		
	Lieu de l'activité	Dates	Nombre de participants	Lieu de l'activité	Dates	Nombre de participants
Bénin	Cotonou	28/04 au 02/05/03	33			
Burkina Faso	Ouagadougou	06 au 10/01/03	32	Ouagadougou	25 au 29/03/03	30
Ghana	Accra	12 au 16/05/03	22	Accra	10 au 14/02/03	26
	Accra	19 au 23/05/03	22			
Mali	Bamako	28/04 au 02/05/03	30	Bamako	16 au 20/02/03	30
Nigeria	Lagos	23 au 27/06/03	28			
Sénégal	Dakar	28/04 au 03/05/03	30			
Togo	Kpalimé	31/03 au 04/04/03	33			
TOTAL			230			86

Intégration des modules dans les curricula de formation des groupes cibles en formation

Les réseaux nationaux ont pris contact avec les autorités de tutelle des écoles et instituts qui forment les groupes cibles du projet aussitôt que les matériels de formation et de sensibilisation ont été disponibles. Des discussions et des négociations ont été amorcées pour obtenir de ces autorités l'insertion des modules dans les curricula de formation. Ces actions sont toujours en cours. Néanmoins voici quelques actions qui ont pu être menées.

Pour les écoles de Magistrature, les réseaux WiLDAF/FeDDAF ont pu obtenir quelques résultats tangibles ou reçu au moins des accords de principe sur l'insertion des modules

Dans un pays comme le Mali, après avoir obtenu du Directeur de l'Institut de formation judiciaire le principe d'organiser chaque année, à l'attention des futurs magistrats en formation, quatre conférences sur les thèmes des modules du WiLDAF/FeDDAF, une cérémonie de remise des outils du projet destinés aux magistrats et aux avocats a été organisée à l'attention de 50 auditeurs de justice en fin de stage et de 50 invités membres de WiLDAF/FeDDAF et de responsables des différentes juridictions de Bamako. La faculté des sciences juridiques a également accepté le principe de la tenue de plusieurs conférences sur les thèmes contenus dans les modules.

À l'École Nationale d'Administration au Togo où se forment des magistrats, le WILDaf/FeDDAf-TOGO a obtenu du Directeur l'organisation de séminaires de quatre (4) heures minimum par séance sur une période de deux mois. Les séances programmées devraient porter sur la CEDEF ; la législation nationale en matière de protection des droits de la femme ; les violences faites aux femmes (les formes, les causes, les conséquences) ; la législation togolaise en la matière et les stratégies de prise en charge des femmes victimes de violences.

Au Sénégal, en plus de l'acceptation du principe de l'intégration, une session sur les violences a été incluse dans l'agenda des magistrats en formation avec l'appui de Inter-rights, une organisation de Droit de l'Homme.

À l'École de police au Nigeria, les autorités de la police d'Abeokuta dans l'Etat d'Ogun ont intégré dans les sessions de formation des 30 jours qu'elles organisent chaque année pour les nouvelles recrues un module sur le genre et les droits des femmes.

1.1.1.3. Recherche et collecte de données

Cette activité a démarré en juin 2003 et est toujours en cours d'exécution. Elle consiste à évaluer la mise en œuvre des connaissances acquises en matière de droits des femmes par les groupes cibles. Elle devrait permettre de recueillir des données sur les résultats attendus du projet afin de vérifier l'application effective des connaissances acquises en matière de droits des femmes par les groupes cibles, voir si ceux-ci sont effectivement sensibles aux questions de genre et si la majorité des femmes en difficulté ont ou non été mieux prises en charge par les différents groupes cibles.

Dans le but d'harmoniser la démarche de collecte dans les pays et de faciliter la comparaison des résultats futurs, la coordination du projet a assuré, dans un premier temps, la préparation technique de l'étude avec le concours des réseaux nationaux. Cette préparation a consisté en l'élaboration des termes de référence, de la méthodologie de même que des outils de collecte et d'analyse des résultats. La coordination du projet s'est ensuite rendue dans chaque pays impliqué dans le projet pour la conduite d'activités préparatoires au lancement. À ce titre, elle a :

- coordonné les activités de recrutement du consultant ;
- organisé une séance de travail avec les personnes du réseau chargées de suivre la collecte des données et le consultant retenu afin de s'assurer que les termes de référence, la méthodologie et les outils de collecte sont maîtrisés, que le plan de travail est finalisé et communiqué à tous ceux qui sont impliqués dans la mise en œuvre de l'activité, que les autres activités administratives ont été menées ;
- aussi supervisé la préparation technique de la collecte des données qui consistait en la constitution de l'échantillon, l'organisation du pré test et la finalisation des outils de collecte et d'analyse.

Les différents rapports sanctionnant cette recherche sont en cours de finalisation et seront disponibles au cours du mois de février 2004.

1.1.1.4. Suivi des journées d'information et de sensibilisation et des ateliers de formation

En vue d'assurer que certains résultats escomptés par le projet tels que l'existence d'une masse critique d'acteurs pour la mise en œuvre effective des droits des femmes seraient atteints, les réseaux nationaux ont assuré un suivi méticuleux des ateliers de sensibilisation et de formation à travers :

- Des contacts réguliers ont été maintenus avec les groupes cibles pour s'enquérir des actions menées sur le terrain et pour collecter les fiches de distribution des matériels de sensibilisation et de formation à leurs pairs ;

- La confection d'un répertoire des groupes cibles touchés par le projet et mis à disposition des membres du réseau WiLDAF/FeDDAF opérant dans le même secteur géographique ;
- La reproduction et la distribution des exemplaires du Newsletter aux différentes personnes ou structures impliquées dans la mise en œuvre du projet.

1.1.1.5. Les résultats : vers une masse critique d'acteurs pour la mise en œuvre effective des droits des femmes en Afrique de l'Ouest

Les onze (11) dernières formations réalisées ont permis de porter le nombre total des acteurs judiciaires (magistrats et avocats) ayant bénéficié directement des activités du projet à 389. Ils avaient reçu le mandat à la fin des sessions de formation de pouvoir toucher un certain nombre de leurs pairs en partageant avec eux les contenus des formations et en leur remettant des exemplaires des outils dont eux-mêmes ont bénéficié. Les résultats² montrent que ces acteurs ont pu toucher 905 de leurs pairs. Ceci porte à 1294 le nombre de magistrats et d'avocats sur lesquels les femmes peuvent compter en Afrique de l'Ouest pour la mise en œuvre de leurs droits !

En ce qui concerne les agents de police, le projet dispose à ce jour de 190 agents de police judiciaire et de 1097 pairs touchés.

L'année précédente, le projet a ciblé les médecins, et les autorités traditionnelles et religieuses. 185 médecins ont bénéficié des formations de sensibilisation pour mieux prendre en charge les femmes victimes de violences qui viennent les consulter. Les autorités traditionnelles et religieuses sont au nombre de 189 dont les capacités ont été renforcées pour une meilleure prise en compte des droits des femmes dans les litiges impliquant ces dernières et dont elles ont connaissance. Ces deux groupes cibles ont respectivement touché 508 et 654 de leurs pairs.

Le WiLDAF/FeDDAF dispose à ce jour d'au moins 4 506 acteurs judiciaires et extrajudiciaires sur qui les femmes peuvent compter au Bénin, Burkina Faso, Ghana, Mali, Nigeria, Sénégal et Togo pour un respect et une jouissance effective de leurs droits. Il espère d'ici le mois de juillet 2004 améliorer le nombre total de ces acteurs sensibilisés sur qui les femmes peuvent compter.

1.1.2. Lobbying pour l'adoption du projet de Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits de la Femme

Le WiLDAF/FeDDAF-AO, faut-il le rappeler, avait commencé son action autour du protocole depuis 1999, lorsque le bureau régional basé à Harare a organisé en collaboration avec la Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et la Commission internationale de juristes (CIJ), un atelier sur les droits de la femme et la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP). Le dit atelier a eu comme principal résultat de déclencher le processus du protocole à la CADHP relatif aux Droits de la Femme, conformément à une des recommandations des participants. Convaincu de la nécessité de cet instrument pour les femmes africaines, le bureau sous-régional du WiLDAF/FeDDAF-AO a initié depuis 1999 un programme pour soutenir le processus d'élaboration, d'adoption, de ratification et de mise en œuvre dudit protocole. Ainsi, grâce à l'action menée durant les années passées, le texte du projet rédigé par les experts sous la direction de la Commission africaine a été considérablement enrichi par les organisations non gouvernementales de droits de femmes, principalement celles membres du réseau. Ainsi, la première réunion des experts de l'Union Africaine a adopté en novembre 2001 un projet de texte qui reflétait les aspirations de cette société civile présente et active au cours de cette réunion. Le projet de protocole a ensuite été examiné une deuxième fois par les experts gouvernementaux avant d'être soumis aux ministres compétents. Il a ensuite été soumis au conseil des Ministres de l'Union Africaine avant de pouvoir être adopté par les chefs d'Etats et de Gouvernements. La ratification par

² Les résultats en ce qui concerne les pairs touchés des cinq groupes cibles ont été obtenus au 15 juillet 2002.

les États est une condition sine qua non à l'entrée en vigueur du protocole, et donc à son application au niveau national. En somme, un véritable parcours de combattant !

Cette année encore, notre réseau, qui a consacré une partie considérable de ses ressources au processus, est fier de l'adoption du protocole par la Conférence des chefs d'États de l'Union Africaine tenu à Maputo en juillet 2003.

Après plusieurs reports successifs, la deuxième réunion des experts et celle des ministres ont finalement eu lieu à Addis Abeba du 24 au 26 mars pour la première et du 27 au 28 mars pour la deuxième. Le WiLDAF/FeDDAF-AO qui coordonne un comité de réseaux et d'organisations non gouvernementales constitué pour soutenir le processus, y a participé après avoir oeuvré activement à sa tenue.

En effet, l'action menée avant la tenue des deux réunions a consisté à faire du lobbying au niveau des autorités gouvernementales concernées dans chaque pays afin que ces dernières puissent confirmer leur participation aux dites réunions. Faute d'un quorum, la réunion risquait d'être reportée, comme ce fût le cas plus d'une fois déjà. Les confirmations attendues ont pu être obtenues. Par ailleurs, les organisations de la société civile travaillant au sein du comité ont pu obtenir de certains partenaires en développement qu'ils prennent en charge la participation des délégués gouvernementaux aux réunions. Ainsi, sensibilisée sur la nécessité de soutenir le processus du protocole, l'Union Économique Monétaire d'Afrique de l'Ouest (UEMOA) a pris la charge la participation de certains ministres chargés de la femme dans la zone couverte par l'institution.

La délégation du comité régional conduite par le WiLDAF/FeDDAF aux réunions des experts gouvernementaux et des ministres était composée comme suit :

- Kafui Adjamagbo-Johnson : coordonnatrice du WiLDAF/FeDDAF-AO ;
- Béatrice Ajavon : responsable administratif et financier du WiLDAF/FeDDAF-AO ;
- Bisi Olateru Olagbegi : coordonnatrice du WiLDAF/FeDDAF-NIGERIA ;
- Matrine Bbuku Chuulu : Women and Law in Southern Africa (WLSA) ;
- Véro Matov : Women and law in eastern Africa (WLEA) ;
- Geneviève Boko-Nadjo : WiLDAF/FeDDAF-Bénin ;
- Françoise Sossou Agbaholou : WiLDAF/FeDDAF-Bénin ;
- Mariame Coulibally : WiLDAF/FeDDAF Sénégal ;
- Ouleye DEMBE DEME : WiLDAF/FeDDAF-Sénégal ;
- Oulimata Dia : SIGGIL GEGGEN.

Quarante et un (41) États membres de l'Union Africaine (UA) ont participé à la réunion des experts qui s'est déroulée du 24 au 26 mars.

L'UA, représentée par le Commissaire intérimaire Djinnit, a d'entrée de jeu souligné la nécessité d'examiner les articles restés entre crochets à la suite de la première réunion des experts et, ensuite, d'essayer dans la mesure du possible d'améliorer le contenu de certaines dispositions tout en ayant à l'esprit que tout ne pouvait pas être revu. En conséquence, il a insisté sur la nécessité de ne faire que des amendements de fonds et vraiment essentiels pour avoir un protocole qui protège vraiment les femmes africaines. En outre, il a signalé la détermination de la commission de l'UA pour faire aboutir le processus du protocole à Maputo en juin-juillet 2003 et, donc, à faire en sorte que la deuxième réunion des experts soit effectivement terminée.

Suivant les orientations ainsi données et l'ordre du jour proposé aux experts, la réunion a d'abord examiné un par un les trois articles laissés entre crochets, à savoir, 6(c), 22, et 26.5. Les travaux se sont poursuivis avec le passage en revue des articles sur lesquels des réserves avaient été émises et qui ont été retirées. Enfin, la réunion a examiné les articles sur lesquels les délégations souhaitaient faire des propositions pour les améliorer. Elle a clôturé ses travaux en fin de journée du 26 mars 2003.

La réunion des ministres a été ouverte dans l'après midi du 27 mars par le commissaire intérimaire Mahamat Habib Doutoum. Elle a connu la participation de 42 États membres de l'Union.

Après adoption de l'ordre du jour, les travaux de la réunion se sont déroulés selon la méthodologie suivante proposée par le bureau :

- les observations relatives aux questions de forme doivent être remises au secrétariat par écrit ;
- le texte a été examiné article par article et seules les questions de fond ont été discutées ;
- le consensus a été recherché au niveau de chaque article afin de lever les réserves émises par certaines délégations lors de la réunion des experts. En l'absence de consensus, les délégations qui l'ont souhaité ont conservé leur réserve ou en ont émise de nouvelles.

Le projet de protocole finalement adopté par les ministres comporte au total 32 articles. Par ailleurs, la réunion a recommandé que le projet soit examiné par les organes compétents de l'Union Africaine et adopté par la Conférence de l'Union africaine à Maputo au Mozambique en juillet 2003.

Conformément à ce qui était prévu au projet, le comité a eu le souci, au cours de ces deux réunions, de se coordonner avec les autres membres de la société civile présents. Il a donc tenu des réunions internes et des rencontres préparatoires à Addis Abeba.

Au cours des travaux des deux réunions, il a mené comme prévu des actions de lobbying. Elles ont consisté à rédiger et à distribuer individuellement aux délégués une déclaration exprimant l'importance du protocole pour les femmes et exhortant les délégués à adopter, au sujet d'un certain nombre d'articles critiques, la position des femmes de la société civile. Des visites ont été rendues à certains fonctionnaires influents de l'Union Africaine et des contacts ont été maintenus avec les délégués dont les interventions paraissaient décisives tout le long des deux réunions.

Pour appuyer ses actions le comité a pu bénéficier d'un service de secrétariat assuré par le WILDAF/FeDDAF. Il a été mis à la disposition de toute la société civile pendant les deux réunions, une salle commune ayant été fournie par l'Union Africaine.

L'objectif de la participation du comité à cette réunion a été en grande partie atteint. Il s'agissait de faire en sorte que le texte du projet de protocole, qui serait adopté par la deuxième réunion des experts et celle des ministres, réponde aux aspirations des femmes africaines au niveau des droits humains fondamentaux qui devaient leur être reconnus. À cet effet, on peut considérer que les choix opérés par les délégués aux deux réunions concernant certains articles critiques du projet de protocole ont pris en compte les intérêts des femmes en matière de droits humains. Par exemple, la formulation retenue pour l'article 6c sur le régime marital, resté entre crochets après la première réunion des experts, intégrait la solution alternative et consensuelle de la monogamie comme "forme préférée de mariage" par rapport à la polygamie. De même, le comité a pu éviter que l'article 4g sur le trafic des femmes ne soit modifié dans le sens d'une criminalisation de la prostitution.

Après les deux réunions des experts et ministres, l'action autour du protocole a consisté à s'assurer que le document serait examiné comme prévu par le conseil des Ministres de l'Union Africaine et inscrit par cette instance à l'agenda de la Conférence des chefs d'Etats et de Gouvernements de Maputo. Fidèle à son engagement, le réseau n'a pas baissé les bras. Des contacts réguliers ont été assurés avec les services compétents de l'Union Africaine pour suivre l'évolution des préparatifs des deux réunions.

Une action a été menée auprès de la ministre des Affaires Étrangères d'Afrique du Sud, président du Conseil des ministres, devant statuer entre autres sur le protocole en juillet 2003. Une lettre cosignée avec la Rapporteuse spéciale sur les droits de la femme priait l'autorité de bien vouloir s'assurer que le Conseil de ministres retenait le protocole qui lui

avait été transmis parmi les dossiers à être soumis à l'adoption par la Conférence des Chefs d'États et de Gouvernements. Parallèlement, le WiLDAF/FeDDAF-AO a continué à rechercher d'autres alliances au sein de la société civile. En particulier, le réseau a saisi l'opportunité de la mobilisation des femmes, pour une meilleure participation à la structure et au travail de l'Union Africaine en général, pour faire de la question de l'adoption du protocole une revendication centrale des femmes africaine. A cette fin, la coordonnatrice pour l'Afrique de l'Ouest a participé à deux réunions importantes en 2003 :

- En mars, elle s'est rendue à une réunion sur l'intégration du genre et la participation des femmes dans les structures de l'Union Africaine organisée à Dakar du 24 au 26 avril et y a présenté une communication sur le protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits de la Femme. En conséquence, la déclaration de la réunion à l'attention des instances décisionnelles comportait un appel à l'adoption, la ratification et la mise en application du projet de protocole ;
- Du 23 au 24 juin 2003, elle a également pris part à un pré-sommet des femmes africaines, réuni à Maputo en prélude à la Conférence des chefs d'États et de gouvernement de l'Union Africaine. Une fois encore, la question du protocole a été discutée et retenue comme une des priorités que les femmes africaines ont présentée aux chefs d'États et de gouvernements. Des stratégies communes de lobbying au cours de la Conférence ministérielle et de la Conférence des chefs d'États ont été retenues.

L'action relative au protocole s'est poursuivie durant le Conseil des ministres et la Conférence des chefs d'États et de gouvernements auxquels le WiLDAF/FeDDAF-AO était également représenté. Des délégués influents ont été rencontrés de même que certains chefs d'États ont été sensibilisés sur la nécessité d'adopter le protocole.

Comme résultat de toutes ces actions, le processus du protocole a pu franchir une étape importante : celle de son adoption par la Conférence des Chefs d'États et de Gouvernements de l'Union Africaine réunie à Maputo du 10 au 12 juillet.

1.1.3. Participation aux réunions et aux activités aux niveaux régional et international

Le réseautage et les alliances avec les autres organisations et initiatives relatives aux droits des femmes constituent une des stratégies d'action par laquelle le WiLDAF/FeDDAF-AO entend poursuivre sa marche vers sa vision. Cette année encore, le réseau a participé, dans cette droite ligne, à diverses rencontres auxquelles il a été invité.

Le WiLDAF/FeDDAF-AO était présent à la consultation régionale organisée par l'Unesco sur le racisme, la discrimination et la xénophobie à Dakar du 14 au 16 janvier 2003. L'objectif de la consultation était de développer une nouvelle stratégie pour renforcer la lutte de l'Unesco contre ces fléaux dans ces différents domaines de compétence dans le cadre du suivi de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination, la xénophobie et l'intolérance. Le réseau y a présenté un papier sur la discrimination à l'égard des femmes en situation de conflit et post conflit dans la sous-région d'Afrique de l'Ouest. Par ailleurs, la représentante du WiLDAF/FeDDAF-AO a joué un rôle très actif en tant que coauteur des documents finaux de la consultation. Les recommandations faites au cours de cette consultation pour l'application effective de la plate forme de Durban, s'adressaient aux différents intervenants que sont les États, les organisations internationales et la société civile.

Le WiLDAF/FeDDAF-AO a participé activement à la réunion régionale d'Afrique occidentale organisée par l'Union Européenne à Dakar du 31 janvier au 2 février 2003. La coordinatrice pour l'Afrique de l'Ouest a présenté une communication sur les droits des femmes en Afrique : « défis et responsabilités ». Les recommandations faites par la réunion serviront à la programmation future de l'Union Européenne en matière de droits de l'Homme. Celles relevant des droits des femmes incluent :

- le renforcement de l'intégration de l'approche genre dans toutes les initiatives d'aide au développement ;
- l'exigence comme conditionnalité à l'appui aux États africains de l'adoption du protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits de la Femme ;
- l'appui à l'harmonisation des législations internes avec les instruments internationaux auxquels les États sont parties ;
- la mise en place d'un programme d'appui à l'accès des femmes à la politique et aux instances décisionnelles ;
- la mise en place d'un fonds d'assistance judiciaire pour protéger les droits fondamentaux des femmes.

Le réseau est de plus en plus reconnu comme un interlocuteur et un partenaire efficace avec lequel il faut compter dans la sous région. Aussi a-t-il été invité également par le bureau régional de l'UNIFEM basé à Dakar à une réunion de planification stratégique tenue du 16 au 20 février dans la même ville. La coordinatrice du WiLDAF/FeDDAF-AO a su mettre à profit les expériences du réseau pour contribuer à l'atteinte des objectifs de la réunion, à savoir, évaluer les progrès réalisés par l'institution dans le cadre de la mise en oeuvre de son plan stratégique 2000-2003, en tirer les enseignements et définir les contours d'une nouvelle programmation.

Le WiLDAF/FeDDAF-AO a reçu une invitation à participer à une consultation de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur le renforcement des capacités en sécurité humaine de la CEDEAO et de la société civile organisée à Abuja au Nigeria du 30 mai au 1^{er} juin 2003. Le réseau a été représenté par la présidente du Nigeria et membre de Conseil d'Administration régionale du WiLDAF/FeDDAF, Bisi Olateru Olagbedji, avocate. Ayant pris note de la volonté de la CEDEAO de collaborer avec la société civile, les participants ont recommandé entre autres actions, une réforme de la procédure d'accréditation des organisations non gouvernementales par la CEDEAO, la création d'un bureau de la société civile à l'intérieur de la CEDEAO et d'un secrétariat indépendant de la société civile d'Afrique de l'Ouest, et l'organisation d'un forum de la société civile en prélude à la Conférence des chefs d'États de la CEDEAO. Un comité ad hoc chargé de la mise en place a été mis en place à cet effet, comité au sein duquel siège le WiLDAF/FeDDAF-AO.

Le comité s'est réuni deux fois après la consultation de mai. Il a réussi à définir un cadre de coordination pour la société civile et il a organisé les 12 et 13 décembre 2003 à Accra le premier forum de la société civile en Afrique de l'Ouest. Les recommandations du forum ont pu être présentées devant le conseil des ministres de la CEDEAO pour être transmises à la Conférence des Chefs d'Etats et de gouvernements. Le WiLDAF/FeDDAF-AO s'est employé à assurer une participation honorable des organisations de droits des femmes et intervenant dans la problématique de la promotion et de la protection des femmes. En outre, sa participation aux travaux du forum visait à faire ressortir les préoccupations et les priorités des femmes. Ainsi, les deux recommandations du forum en matière de genre et développement portent sur :

- la nécessité pour la CEDEAO de poursuivre les réformes en cours pour intégrer le genre dans les structures et les politiques de l'institution ;
- la nécessité pour les États de la CEDEAO de ratifier le protocole à la CADHP relatif aux Droits de la Femme adopté par l'Union Africaine à la Conférence de Maputo en juillet 2003.

Fidèle à son combat pour l'amélioration du cadre juridique de promotion et de protection des droits des femmes, le WiLDAF/FeDDAF n'a pas hésité à répondre à une invitation à participer à une consultation régionale d'experts gouvernementaux et non gouvernementaux afro-arabes sur les normes pour la prévention des mutilations génitales féminines. La consultation qui s'est déroulée au Caire en Égypte du 21 au 23 juin 2003 était soutenue par

la Première dame d'Égypte et la députée Européenne Emma Bonino. Elle a donné lieu à des échanges très enrichissants sur les moyens et les instruments législatifs les plus appropriés pour la prévention et l'élimination progressive des mutilations génitales féminines. Le WiLDAF/FeDDAF-AO a été représenté à cette rencontre par la présidente du WiLDAF/FeDDAF-TOGO, madame Josépha Eдорh, magistrate, conseillère à la Cour Suprême.

La chargée de programme, Kafui Kuwonu, a représenté le bureau sous-régional à une importante rencontre organisée du 27 au 31 octobre 2003 par le réseau FEMNET à Nairobi au Kenya sur le thème "de l'OUA à L'UA et du NEPAD : stratégies pour les femmes africaines". Le WiLDAF/FeDDAF-AO a, à cette occasion, été désigné pour représenter la sous-région dans le cadre de coordination qui a été mis en place pour l'intégration du genre dans l'Union Africaine.

1.1.4. Activités de communication

Pendant l'année 2003, le poste de chargée des communications a été inoccupé pendant 5 mois, l'ancienne chargée de communication, coopérante ayant terminé son mandat en mars. La nouvelle chargée de communication a pris fonction en septembre. Malgré le changement intervenu, des progrès ont été réalisés en matière de communication. Ils concernent :

- la poursuite de l'amélioration du site et de sa visibilité ainsi que l'augmentation de l'achalandage ;
- l'amélioration des communications externes sur les activités du réseau et l'actualité sur les droits des femmes ;
- le recentrage du bulletin d'information WILDAF Newsletter pour donner une idée plus précise sur l'évolution des droits des femmes par pays, en lien avec le programme de renforcement de capacité des acteurs judiciaires et extrajudiciaires.

À partir de novembre le site a été mis à jour notamment pour donner accès à un plus vaste éventail de documentation complémentaire à chaque texte afin de devenir un site de référence pour tout ce qui concerne les droits des femmes en Afrique de l'Ouest dans les deux langues. À chaque mise à jour, un message qui détaille les nouveautés dans le site a été envoyé aux utilisateurs potentiels du site.

La nouvelle chargée de communication a conçu la deuxième phase d'amélioration du site afin de le rendre dynamique et de faciliter ainsi la mise à jour régulière du site par tous les membres de l'équipe de travail du WiLDAF/FeDDAF-AO. Les listes de diffusion ont été élargies à des ONG internationales sensibles aux droits des femmes, des bailleurs de fonds d'Amérique du Nord, d'Europe et des pays scandinaves.

Pour mieux faire connaître les activités du réseau et les dernières évolutions en matière de droits des femmes, le bureau a publié et diffusé plus souvent des communiqués de presse qui ont porté sur l'adoption à Maputo en juillet du Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits de la Femme, le lancement du site, le Forum de la société civile ouest africaine, l'affaire Amina Lawal, la conférence sur la dot des jeunes filles africaines, les 16 jours de campagne contre les violences faites aux femmes, etc.

De même, un appel à l'action a été envoyé aux réseaux nationaux et aux abonnés de nos listes de diffusion : il concerne la ratification du Protocole sur les Droits de la Femme et l'intégration des femmes dans les différentes structures, politiques et programmes de l'Union Africaine.

Quatre bulletins bilingues ont été publiés, soit sur le Burkina Faso, le Ghana, le Sénégal, et le Nigeria.

Le numéro 13 (janvier 2003), est un spécial Burkina Faso contenant un article sur l'intégration des femmes dans le domaine de la politique, une entrevue avec Madame Rita Dakouré, présidente du Conseil d'État au Burkina Faso et du WiLDAF/FeDDAF-Burkina Faso, un article sur un membre, le Forum for African Women Educationalist (FAWE), une

brève sur les progrès de la communauté internationale dans la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité et une application de la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes dans le cas d'une affaire au Togo.

Numéro 14 (avril 2003), un spécial Ghana, fait le tour de la question au niveau du statut juridique des femmes ghanéennes et de leurs activités. Il publie une entrevue avec Madame Akua Kuenyehia, doyenne de la Faculté de droit de Legon à Accra qui a été élue à la Cour Pénale Internationale, un article sur une décision de la cour constitutionnelle sur les droits de la femme au Bénin et décrit un projet de loi sur la violence conjugale au Ghana.

Le numéro 15 (juillet 2003) consacré au Sénégal détaille la situation juridique des femmes et les activités du réseau sénégalais ; il explique comment la proposition d'un nouveau code du statut personnel ferait reculer l'état de droit en distinguant les personnes selon les religions, offre une entrevue de Suzanne Ouellet, l'ancienne coopérante qui était chargée des communications, propose un compte-rendu de la deuxième réunion des experts et des ministres sur le projet de protocole à la CADHP relatif aux Droits de la Femme, explique comment les femmes africaines se sont organisées pour faire entendre leur voix au sein des instances de l'Union Africaine et un extrait du rapport de monitoring pour le projet de « sensibilisation et de renforcement de capacité des acteurs judiciaires et extrajudiciaires pour la mise en œuvre effective des droits des femmes en Afrique de l'Ouest.

Spécial Nigeria, le numéro 16 (octobre 2003) est axé sur les réalisations du projet de renforcement de capacité des acteurs judiciaires et extrajudiciaires. Il donne un bon aperçu des activités du WiLDAF/FeDDAF-Nigeria et des retombées du projet UE2. On y trouve l'analyse de l'acquittement d'Amina Lawal par la présidente qui fait ressortir que la peine de mort par lapidation est toujours en vigueur et qu'il faut que cela cesse. Enfin, Population Council nous a aimablement donné la permission de reproduire le résumé d'une enquête sur le mariage précoce des filles au Sénégal.

Au total, une seule indication témoigne des améliorations en matière de communication en 2003 : l'examen des statistiques de fréquentation du site du Bureau sous-régional entre septembre et novembre indique que le nombre de visiteurs par jour est passé de 20 au 26 septembre à 241 au 26 novembre.

1.2. Les activités des réseaux nationaux

1.2.1. Bénin

Conformément à ses objectifs, le WiLDAF/FeDDAF-Bénin a réalisé au cours de cette année plusieurs activités qui s'insèrent aussi bien dans le cadre du programme régional de renforcement de capacité des acteurs judiciaires et extra judiciaires que des financements obtenus auprès d'autres partenaires.

Dans le cadre du programme régional, le réseau a, en dehors des activités de suivi, organisé du 28 avril au 02 mai 2003, à Cotonou, une formation des magistrats et avocats sur la mise en œuvre effective des droits de la femme au Bénin.

La question du protocole revêtait une importance particulière pour le WiLDAF/FeDDAF-Bénin, en raison du processus d'adoption du code des personnes et de famille qui était en cours dans ce pays. Le réseau a donc poursuivi au niveau national les activités de lobbying pour l'adoption et la ratification du protocole et a, à cette fin, collaboré étroitement avec les experts gouvernementaux et les autres autorités nationales compétentes. Le réseau a participé à la réunion des Experts Gouvernementaux et des Ministres à Addis-Abeba pour l'adoption du protocole additionnel à la CADHP relatif aux Droits de la Femme. L'objectif visé par le WiLDAF/FeDDAF-Bénin était de contribuer aux activités de lobbying de la société civile pour l'adoption de ce protocole qui met l'accent sur des droits relatifs au mariage, au nom de la femme mariée et qui font l'objet de discussion au Bénin en ce qui concerne le vote du code. L'adoption du protocole auquel les Etats parties dont le Bénin doivent se soumettre,

était donc pour le WiLDAF/FeDDAF-Bénin un atout pour mieux défendre la mise en conformité du code des personnes et de la famille avec les droits humains fondamentaux de la femme.

Le réseau a encore organisé du 25 au novembre au 10 décembre des activités au niveau national dans le cadre de la campagne mondiale des 16 jours contre les violences faites aux femmes. Elles ont consisté en une diffusion de spots publicitaires sur les violences domestiques, l'organisation de conférences débats et d'émissions radiophoniques. Ces activités ont été animées par les organisations membres du réseau.

Le WiLDAF/FeDDAF-Bénin a poursuivi son projet de lobbying et de plaidoyer en faveur du vote du code des personnes et de la famille qui est financé par l'Ambassade Royale du Danemark afin que certains articles soient modifiés. Cette action s'est révélée nécessaire même si le code des personnes et de la famille a été voté le 7 juin 2002. En effet, le nouveau code comporte un certain nombre d'articles défavorables aux femmes qui ont d'ailleurs été jugés inconstitutionnels par la Cour Constitutionnelle. Ils traitent de questions importantes pour les femmes comme le nom de la femme mariée ou encore le régime marital. Afin d'amener les députés à revenir sur ces dispositions, le réseau a organisé avec eux ainsi qu'avec d'autres leaders d'opinions, diverses activités : ateliers de sensibilisation des leaders d'opinion dans six (6) villes du Bénin animés par des membres d'organisations non gouvernementales préalablement formés, émissions sur six radio rurales, et débats télévisés sur les articles non conformes à la constitution, journées d'information à l'intention des partis politiques, rencontre avec les différents groupes parlementaires à l'assemblée, réalisation d'une étude mise à la disposition des parlementaires sur les articles du code non conformes à la constitution.

Le WiLDAF/FeDDAF-Bénin a poursuivi son projet pour l'amélioration du statut de la femme et de la fille, démarré en 2002 avec l'appui de Développement et Paix, en organisant entre janvier et avril 2003 des séances de sensibilisation dans les établissements secondaires des départements du littoral, de l'atlantique, du Plateau de l'Ouémé, des Collines, du Mono, de Couffo et du Zou.

Le réseau a inauguré le 14 mars 2003 un Centre de droit et de développement pour la femme (CDDF/ BÉNIN). Il a été ouvert dans le but de porter assistance (juridique, médicale, conseil) aux femmes victimes de toutes sorte de violence.

Le réseau au Bénin a participé à diverses activités au niveau régional et national. Ainsi, il a envoyé un représentant à l'atelier annuel sur les procédures du système régional africain des droits humains organisé par l'Institut des droits humains en Gambie du 11 au 20 août 2003. L'objectif était de permettre aux participants de connaître les procédures du système régional africain des droits humains afin de pouvoir réagir face aux différents cas de violations des droits humains commis au niveau de leurs États respectifs.

Le réseau a été soutenu par plusieurs partenaires que sont l'ONG Développement et Paix, African Women's Development (AWDF), Danida, le NCNW et l'Ambassade Royale des Pays Bas.

Aux termes de cette année 2003 qui a été riche en activités, le réseau peut affirmer que plusieurs décisions ont été prises tant au plan national qu'international pour l'amélioration du statut de la femme. Malgré les obstacles à surmonter, il espère que, dans un avenir proche, il y aura un monde où la femme jouira de tous ses droits car il y va de l'épanouissement de la famille et du développement de la nation.

1.2.2. Burkina Faso

Comme tous les autres réseaux, le WiLDAF/FeDDAF-Burkina Faso a réalisé les activités prévues dans le cadre du projet sous-régional de renforcement de capacité des acteurs judiciaires et extrajudiciaires. En outre, il s'est fixé pour objectif de mener en 2003 ses activités suivant trois volets que sont la formation des associations membres aux instruments

juridiques de promotion des droits des femmes, l'information et la sensibilisation sur les violences faites aux femmes qui prévalent dans le pays, et les études et l'assistance juridique.

Le réseau a rattrapé son retard sur la programmation 2002 en organisant en 2003 :

- Un atelier de formation du 2^{ème} groupe des magistrats et avocats sur les droits des femmes, le premier groupe avait été formé en 2002 en début janvier 2003 ; Cet atelier a connu la participation de 32 magistrats et avocats de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso ;
- Un atelier de formation des acteurs de la Police Nationale sur les droits des femmes en mars 2003 qui a mobilisé 30 acteurs de la Police Nationale de Ouagadougou et des provinces du 25 au 29 mars 2003 à Bobo Dioulasso ;
- Un atelier de formation des acteurs de la Gendarmerie Nationale sur les droits des femmes le 19 août 2003 à Ouagadougou qui a enregistré la participation effective de 30 officiers de la Gendarmerie Nationale du Burkina et cela pour renforcer celui déjà réalisé avec les officiers de la Police Nationale.

Par ailleurs, le réseau qui préside le comité de suivi du Burkina Faso a poursuivi les actions de lobbying en direction du gouvernement. Elles ont consisté principalement à des contacts réguliers avec les Ministères de la Promotion de la Femme, Promotion des Droits Humains, et celui de la Justice en vue de soutenir le processus d'adoption et de ratification du protocole. À la suite à leur action, la délégation gouvernementale du Burkina Faso aux réunions d'experts et ministérielles de mars 2003 à Addis Ababa sur le protocole, a pu collaborer efficacement avec la délégation de la société civile conduite par le WILDaf/FeDDAF, étant donné que les membres connaissaient bien les attentes de la société civile concernant le protocole.

En dehors de ces activités s'inscrivant toutes deux dans des perspectives sous-régionales et régionales, le réseau à mener ses propres projets avec le concours financier de partenaires nationaux. Ainsi, les activités suivantes ont pu être réalisées sur la base des priorités identifiées au niveau national :

- Deux (02) campagnes de sensibilisation sur les violences faites aux femmes (Violences domestiques et exclusion sociale pour fait de sorcellerie) dans 15 secteurs de la ville de Ouagadougou et 4 villages environnant financées par l'UNICEF et par l'OCADES/Burkina ;
- Une (01) campagne de sensibilisation sur les textes favorables aux femmes dans 5 provinces du Burkina (le Boulgou, le Boulkiémdé, le Sanmatenga, le Sanguié et le Kadiogo) financée par l'ACDI à travers le Projet DCF ;
- Une (01) campagne de sensibilisation sur les droits des femmes marquée par la tenue de causeries débats dans 30 secteurs et 5 villages environnants de la ville de Ouagadougou financée par l'UNICEF ;
- Deux ateliers de formation :
 - un atelier de formation de para juristes en langue nationale Mooré financée par l'UNICEF ;
 - un atelier de formation d'animateurs sur les kits de sensibilisation élaborés sur 7 situations de violation des droits des femmes financé par l'ACDI à travers le Projet DCF .

Sur son propre financement, le réseau a réalisé :

- un projet d'assistance juridique des femmes victimes de violences ;
- la campagne annuelle des 16 jours de campagne contre les violences faites aux femmes du 24 novembre au 10 décembre 2003.

Au Burkina Faso, le réseau a été sollicité pour participer à diverses actions au niveau national. Pour le WiLDAF, il s'agit d'une consécration qui reconnaît le travail du réseau comme une structure incontournable lorsqu'il s'agit de questions de droits des femmes.

Les financements du WiLDAF/FedDAF-Burkina Faso lui proviennent de l'Ambassade des USA, l'ACDI/DCF, l'UNICEF, le DED et l'OCADES/Burkina.

En ce qui concerne les perspectives, le réseau au Burkina est à la recherche de financement pour des projets à travers lesquels il se propose de réaliser :

- des activités de sensibilisations sur l'exclusion sociale pour fait de sorcellerie, sur le mariage forcé et/ou précoce, les violences domestiques ;
- des formations en éducation juridique, en techniques d'animation et de communication, en anglais et en informatique ;
- des activités d'appui au projet d'assistance juridique des femmes victimes de violences.

Enfin, le WiLDAF/FedDAF-Burkina Faso est à la recherche d'un appui institutionnel susceptible d'améliorer ses capacités d'intervention sur le terrain.

1.2.3. Ghana

Le WiLDAF/FedDAF-Ghana a organisé en 2003 des ateliers pour les magistrats, les avocats et le personnel de la police judiciaire. En outre, le réseau a fait des progrès significatifs en réalisant dans trois régions du pays des actions qui ont eu un impact sur la vie des femmes. Ces activités ont été menées dans le cadre du principal programme d'éducation juridique du réseau, le Legal awareness Programme démarré depuis 1995. Les activités réalisées sont des conseils juridiques, de l'assistance judiciaire, de la gestion des ressources pour les bénéficiaires et de l'éducation du public aux droits des femmes. En 2003, les volontaires à l'éducation juridique formés par le WiLDAF/FedDAF ont touché 152 communautés et réglé 201 nouveaux cas de litiges dans lesquels les droits des femmes étaient en cause. Le WiLDAF/FedDAF a par ailleurs renforcé la capacité juridique des volontaires à l'éducation juridique à travers une formation réalisée sur la violence à l'égard des femmes et le droit de propriété des femmes.

Dans le cadre des 16 jours de campagne contre la violence faites aux femmes, le WiLDAF/FedDAF-Ghana a contribué à animer un atelier sur la violence basée sur le genre et le VIH/SIDA, organisé par un de ses membres organisationnels, le Ghana Moslem Movement et ASAWA.

L'organisme est soutenu par des partenaires tels que Action Aid Ghana, le Département des Affaires Publiques des Etats-Unis, le Haut Commissariat de la Grande Bretagne et AWDF.

1.2.4. Nigeria

Le WiLDAF/FedDAF-Nigeria s'est attelé en 2003 à réaliser la suite des activités de formation prévues dans le cadre du projet régional de renforcement de capacité des acteurs judiciaires et extrajudiciaires pour la mise en oeuvre effective des droits des femmes. Dans ce contexte, il a animé en juin le deuxième atelier de formation à l'intention des magistrats et avocats. Il a connu la participation de 30 magistrats et avocats provenant de divers Etats de l'Est et l'Ouest du Nigeria.

En outre le réseau a mis en oeuvre diverses activités dans les domaines prioritaires qu'il a identifiés.

Ainsi, le WiLDAF/FedDAF au Nigeria était en 2003 encore au devant de l'action pour l'adoption du protocole à la CADHP relatif aux Droits de la Femme : le réseau a mis en place, dans ce pays où il n'en existait pas encore, un comité d'organisations non gouvernementales sur le protocole. Il a servi, avec succès, à mener des actions au niveau du siège de la CEDEAO afin que l'institution aide à sensibiliser les États qui y sont membres.

Le réseau a trouvé le financement pour la participation de certains délégués gouvernementaux aux réunions sur le protocole auxquelles il a d'ailleurs lui-même participé.

Après l'adoption du protocole, et dans le cadre des 16 jours de campagne contre les violences faites aux femmes, le réseau a décidé de vulgariser le nouveau texte adopté : 400 exemplaires annotés ont été distribués aux animateurs des médias et responsables dans les départements ministériels. Un atelier de deux jours a été organisé les 26 et 27 novembre pour former des formateurs. L'accent a été mis sur les nombreuses formes de violences à l'égard des femmes qui ont été stigmatisées et interdites par le protocole.

La coordinatrice du réseau a été désignée par le bureau régional du WiLDAF/FeDDAF, basé à Harare, pour représenter le réseau à la 47^{ème} session de la Commission des Nations Unies sur le statut des femmes en mars 2003. En outre, le WiLDAF/FeDDAF-Nigeria était présent à la deuxième réunion des experts sur le protocole à la CADHP relatif aux Droits de la Femme ainsi qu'à la réunion ministérielle tenue à Addis Abeba.

Les actions du réseau ont été soutenues par le bureau régional de l'UNIFEM basé au Nigeria, et le Fonds Africain pour le Développement de la femme (AWDF).

Enfin, le réseau qui s'est doté d'un nouveau chargé de programme envisage avec sérénité ces perspectives pour 2004 : il entend poursuivre son action pour la ratification du protocole à la CADHP relatif aux Droits de la Femme. En outre, le réseau envisage de lancer un programme sur le trafic des femmes et des enfants qui est un sujet brûlant au Nigeria.

1.2.5. Sénégal

En dehors du suivi des activités menées en 2002 pour le projet régional de renforcement de capacité des acteurs judiciaires et extrajudiciaires, le WiLDAF/FeDDAF-Sénégal a initié et a réalisé en 2003 des activités en réponse aux priorités nationales des femmes.

En collaboration avec l'UNIFEM, le réseau a organisé du 30 juin au 2 juillet un atelier sous régional de formation de formateurs sur la CEDEF qui a réuni, outre les participants du Sénégal, des délégués gouvernementaux et d'organisations de la société civile provenant de 10 pays.

Dans le cadre de ses activités de lobbying pour l'adoption du protocole à la CADHP relatif aux Droits de la Femme, des représentantes du WiLDAF/FeDDAF-Sénégal ont pris part à la seconde réunion des experts du 24 au 28 Mars 2003 en tant que membre de la délégation officielle de leur pays. Elles ont pu collaborer avec les autres représentantes du WiLDAF/FeDDAF également présentes à la dite réunion et les aider ainsi à faire passer les points de vue de la société civile.

Le WiLDAF/FeDDAF est de plus en plus reconnu au Sénégal comme un interlocuteur valable en matière de promotion des droits des femmes. Aussi, le réseau a été invité par Madame la Ministre de la Famille et de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale à être de la délégation officielle du Sénégal à la 47^{ème} Session des Nations Unies sur la Condition de la Femme qui s'est tenue à New York au mois de mars 2003. La Présidente du réseau a joué un rôle très actif au sein de la délégation. De même, le WiLDAF/FeDDAF-Sénégal a intégré en 2003 la commission juridique chargée d'évaluer la situation des droits de la femme au Sénégal. Il a participé à la première édition du Forum Social Sénégalais en prélude au Forum Social Mondial de Mumbay qui aura lieu au mois de janvier (16 au 21) 2004 en Inde. Le WiLDAF/FeDDAF-Sénégal a pris part aux activités du Collectif de la Société civile sénégalaise contre les violences politiques et l'impunité et il a pris part à la marche organisée à cet effet à Kaolack après celle avortée de Dakar.

Les partenaires financiers du réseau sont ENDA3/D, AWDF, UNIFEM et OSIWA.

Comme perspectives 2004, le réseau aspire à une autonomie financière sur la base de programme soutenable pour pérenniser les actions déjà fortement appréciées par ses partenaires (groupes cibles, autorités, etc.). Le lobbying pour la ratification du Protocole

relatif aux Droits de la Femme et sa mise en œuvre effective sont également à l'ordre du jour. Une assemblée générale du réseau est également prévue pour 2004.

1.2.6. Togo

L'année 2003 a été marquée au WiLDAF/FeDDAF-TOGO par le changement du Bureau Exécutif et par la poursuite des activités du projet UE2 principalement par l'organisation des derniers ateliers et l'étude sur la mise en œuvre des droits des femmes.

Les activités du réseau se sont poursuivies dans le cadre du programme sous-régional de renforcement de capacité des acteurs judiciaires et extrajudiciaires. Ainsi, par exemple, le réseau a organisé cette année du 31 mars au 04 avril 2003 à Kpalimé, un deuxième atelier pour Avocats et Magistrats qui a vu la participation de 33 personnes dont 13 avocats et 20 magistrats. En outre, il a entrepris des démarches pour l'intégration des modules dans les curricula de formation des groupes cibles. Cette intégration devrait pouvoir se concrétiser dans le courant de l'année 2004.

Le WiLDAF/FeDDAF-Togo est également très impliqué dans le lobbying pour l'adoption et la ratification du protocole à la CADHP relatif aux Droits de la Femme. Il a financé la participation du seul expert gouvernemental à la deuxième réunion des experts tenue en mars à Addis Abeba.

Le WiLDAF/FeDDAF-Togo n'a pas été en reste en ce qui concerne les 16 jours de campagne contre les violences faites aux femmes. Avec le soutien du Fonds des Nations Unies pour la Population et du Fonds de Développement de la Femme Africaine (AWDF), il a mené en 2003 une campagne composée d'activités diverses :

- Point sur les activités menées depuis la dernière campagne par les membres de la chaîne de réaction rapide aux violences faites aux femmes mise en place lors de la dernière campagne 2002 et élaboration de nouvelles stratégies d'action ;
- Actions de sensibilisation, de prévention et de répression du viol par la reproduction et une large diffusion de la cartographie du viol à Lomé déjà conçue lors de la campagne 2002 ;
- Organisation d'émissions radiophoniques sur le viol et l'inceste sur les médias d'États et privés les plus écoutés. À travers cette activité, il s'agissait d'expliquer que le viol et l'inceste sont des crimes, de décrire les sanctions prévues par le législateur, de montrer les dangers qu'encourent les victimes du viol et d'inceste sur le plan physique et psychologique, d'exposer aux communautés les méfaits de ces violences sur les femmes, et de déculpabiliser et d'inciter les victimes à réagir.

Sur le plan international, le réseau a participé à l'atelier de formation sur le « Plaidoyer et Suivi de la CEDEF » à la Résidence NDIAMBOURG à Dakar, organisé du 30 juin au 2 juillet par le WiLDAF/FeDDAF-Sénégal en collaboration avec l'UNIFEM.

De même, la présidente du WiLDAF/FeDDAF-Togo a représenté le réseau à la consultation d'experts afro arabes sur les Normes législatives pour la prévention des mutilations génitales féminines organisée par AIDOS (Association malienne femmes en développement), No Peace without Justice, National Council for Childhood and Motherhood, the Egyptian Society for prevention of harmful Practices avec le soutien de la première dame d'Egypte et de la députée Européenne Emma Bonino.

Le WiLDAF/FeDDAF-Togo a été sollicité à l'échelle nationale pour une multitude d'activités organisées par ses membres ainsi que par d'autres acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux.

En dehors du financement de l'Union Européenne à travers le programme sous-régional, les autres soutiens financiers du réseau en 2003 proviennent du Fonds des Nations Unies pour la Population et du Fonds de Développement de la Femme Africaine.

Les perspectives d'avenir du WiLDAF/FeDDAF-TOGO pour l'année 2004 sont optimistes. Le réseau compte :

- Poursuivre les sensibilisations sur les thèmes de la campagne 2003, à savoir le viol et l'inceste ;
- Faire un plaidoyer pour l'élaboration d'une loi répressive sur l'inceste ;
- Élaborer la cartographie du viol et de l'inceste afin de couvrir les cinq (5) régions du pays ;
- Mettre en œuvre le plan d'action 2003-2005.

Concernant la ratification, le réseau compte organiser, dès début 2004, des journées d'informations et de sensibilisation à l'endroit du public. De même, il compte faire du lobbying pour faire intégrer le Protocole dans la nomenclature des lois internationales togolaises.

Malgré les difficultés rencontrées ici et là, le réseau continue de marcher vers l'atteinte des objectifs qu'il s'était fixé. Des efforts considérables restent à fournir pour lui permettre d'atteindre un développement harmonieux.

II. SITUATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

En 2003, le bureau sous-régional du WiLDAF/FeDDAF a essentiellement poursuivi la gestion des fonds reçus les années précédentes dans le cadre de projets en cours. Aucun nouveau projet n'a démarré au cours de cette année. Du point de vue des ressources humaines, 2003 a été marqué par un changement au niveau du poste de chargé de communication.

2.1. Gestion financière

Les ressources globales annuelles au titre de l'année 2003 s'élèvent à deux cents six millions, neuf cent trois mille, cinq cent quatre vingt deux francs (206.903.582 F CFA). Ce montant correspond en quasi totalité à la deuxième tranche du financement de la Commission Européenne pour le projet « Sensibilisation et renforcement de capacités des acteurs judiciaires et extrajudiciaires pour la mise en œuvre effective des droits des femmes en Afrique de l'Ouest » signé en 2002, à laquelle sont venus s'ajouter deux financements plus modestes mais tout aussi bien appréciés du Fonds de Développement de la Femme Africaine en appui au renforcement de capacité institutionnelle de notre réseau et à la participation du réseau à la Conférence des chefs d'États et de gouvernement de l'Union Africaine.

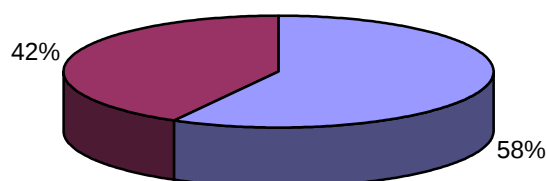
Bailleur	Titre du projet	Budget mis à disposition
La Commission Européenne	Sensibilisation et renforcement de capacités des acteurs judiciaires et extrajudiciaires pour la mise en œuvre effective des droits des femmes en Afrique de l'Ouest (contrat signé en 2002)	201.332.774 F CFA
Le Fonds de Développement de la Femme Africaine	Renforcement de capacité institutionnelle du bureau sous régional du WiLDAF/FeDDAF Afrique de l'Ouest (2 ^{ème} tranche du contrat 2002)	4.435.560 F CFA
Le Fonds de Développement de la Femme Africaine	Participation au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement en vue des actions de lobbying pour l'adoption du protocole des femmes à la Charte Africaine. (nouveau contrat)	1.129.748 F CFA
TOTAL		206.903.582 F CFA

Comme à l'accoutumée, ces financements ont en grande partie été transférés au bénéfice des réseaux nationaux de la sous région notamment le Bénin, le Burkina Faso, le Ghana, le Mali, le Nigeria, le Sénégal et le Togo en vue des actions sur le terrain.

Tableau de répartition des financements entre bureaux

Bailleur	Titre du projet	Budget mis à disposition	Répartition entre bureaux nationaux et sous régional	
La Commission Européenne	Sensibilisation et renforcement de capacités des acteurs judiciaires et extrajudiciaires pour la mise en œuvre effective des droits des femmes en Afrique de l'Ouest	201.332.774 F CFA	Bénin	16.169.461 F CFA
			Burkina	18.068.286 F CFA
			Ghana	16.169.461 F CFA
			Mali	20.930.839 F CFA
			Nigeria	16.169.461 F CFA
			Sénégal	16.169.461 F CFA
			Togo	16.169.461 F CFA
			BSRAO	81.486.344 F CFA
Le Fonds de Développement de la Femme Africaine	Renforcement de capacité institutionnelle du bureau sous régional du WILDaf/FeDDAF-AO	4.435.560 F CFA	Guinée	255.000 F CFA
			BSRAO	4.180.560 F CFA
Le Fonds de Développement de la Femme Africaine	Participation au Sommet des Chefs d'Etat et du Gouvernement en vue des actions de lobbying pour l'adoption du protocole	1.129.748 F CFA	BSRAO	1.129.748 FCFA

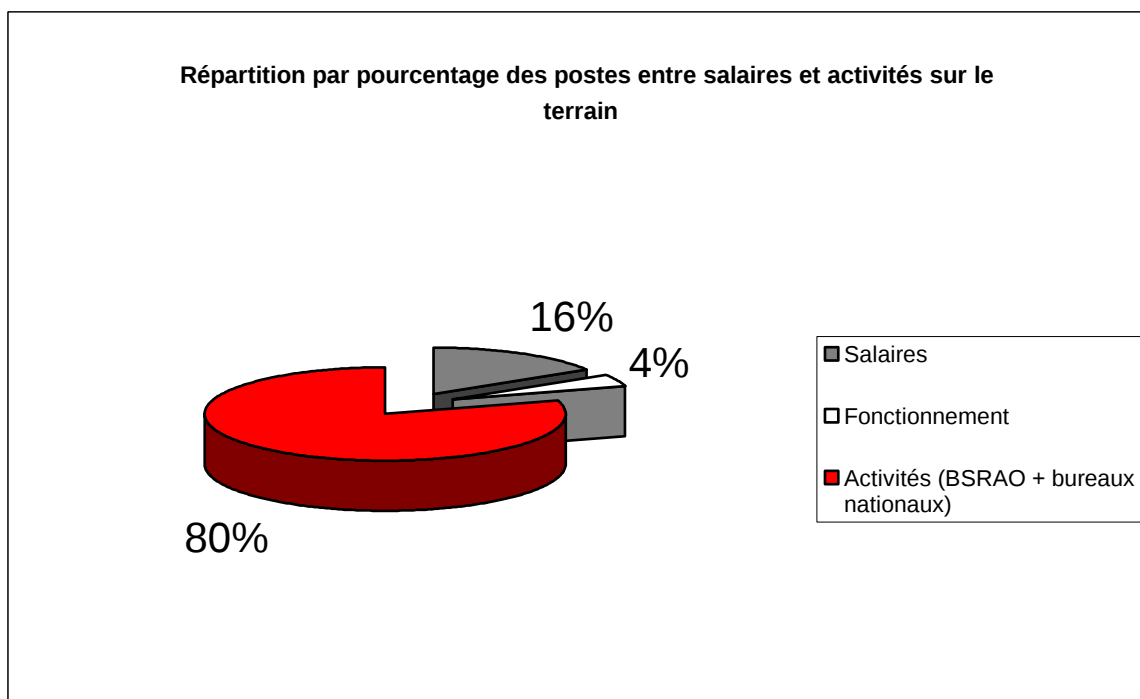
RÉPARTITION DU BUDGET ENTRE LES NIVEAUX D'ACTIVITÉS NATIONAL ET SOUS REGIONAL



■ Transfert aux pays pour réalisation des activités nationales
■ Budget des activités réalisées au niveau sous régional par le BSRAO

La répartition des postes entre salaires et activités sur le terrain :

- Salaires : 33 598 007 F CFA ;
- Fonctionnement : 8 405 145 F CFA ;
- Réalisation des activités : 164 900 430 F CFA.



2.2. Ressources humaines

Le bureau sous régional du WiLDAF/FeDDAF-AO a fonctionné en 2003 avec le même personnel composé d'une coordinatrice, d'une chargée de programme, d'un responsable administratif et financier, d'une secrétaire et d'un standardiste.

Un changement est cependant intervenu au niveau du personnel. En mars 2003, le mandat de la coopérante CUSO, Suzanne Ouellet, responsable de la section communication, s'est terminé. Conscient de l'importance de la communication pour la vie du réseau et sa capacité à atteindre ses objectifs, le bureau a négocié avec CUSO un nouveau poste de volontaire à défaut de trouver les fonds nécessaires pour recruter une chargée de communication. C'est ainsi que depuis septembre 2003 nous avons eu la joie d'accueillir une nouvelle coopérante canadienne en la personne de Colette Lelièvre. Elle travaillera avec nous pour une période de deux ans.

Le renforcement de capacité institutionnelle reste une préoccupation primordiale pour le bureau. C'est ainsi que cette année, il a saisi l'opportunité qui lui a été offerte par deux de ses partenaires pour permettre à deux membres de l'équipe du bureau de renforcer leurs compétences.

La responsable administrative et financière du WiLDAF/FeDDAF-AO a participé à un atelier de formation organisée par le Fonds pour le Développement de la Femme africaine (AWDF) à Accra du 16 au 18 septembre 2003. Axé sur le renforcement de capacité, l'atelier a permis aux participants, à travers des débats, des échanges sur le savoir-faire et des séances de conseils techniques d'acquérir et de renforcer leurs connaissances dans les différents domaines présentant un enjeu pour le travail des organisations de femmes.

La coordinatrice du bureau a participé à un atelier de l'UNIFEM sur le « suivi et l'évaluation; le genre les droits humains et l'approche participative ». Organisé à l'intention du personnel et des partenaires de l'UNIFEM en Afrique, l'atelier s'est déroulé du 17 au 21 novembre 2003. Il a été très instructif et enrichissant pour le travail du WiLDAF/FeDDAF-AO.

III. PERSPECTIVES POUR 2004

L'année 2004 sera pour le réseau une année importante dans la mesure où elle coïncidera avec la fin du principal programme régional en cours et le démarrage d'un processus de planification pour les trois années à venir. Ainsi, le WiLDAF/FedDAF espère consolider les acquis du projet de sensibilisation et de renforcement de capacité des acteurs judiciaires et extrajudiciaires, poursuivre les actions pour que le protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits de la Femme soit ratifié et engager un processus de planification de nouveaux programmes. Les domaines prioritaires qui devront être confirmés par les réseaux nationaux devraient concerner la participation des femmes aux prises de décision, les droits des femmes et le VIH/Sida, avec un accent sur l'éducation juridique des populations, femmes et hommes. L'évaluation du principal programme fournira dans tous les cas des éléments utiles d'appréciation du contenu de la nouvelle planification du WiLDAF/FedDAF. Enfin, le réseau exprime sa gratitude à tous ses partenaires, et il espère diversifier davantage ses partenariats et renforcer ainsi son autonomie d'action.